

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW, code 43
Hebdomadaires régionaux de la Côte-Nord

Projet de poste de transformation électrique à 315 kV – Mine du lac Bloom
dans la MRC de Caniapiscau

LE BAPE INFORME LA POPULATION LE 28 NOVEMBRE À FERMONT

Québec, le 8 novembre 2011 – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) tient une séance d'information sur le *Projet de poste de transformation électrique à 315 kV – Mine du lac Bloom dans la MRC de Caniapiscau* par la Société en commandite Mine de fer du lac Bloom. Cette séance à laquelle participera le promoteur sera animée par un représentant du BAPE et aura lieu le **28 novembre 2011, à compter de 19 h 30, à la Salle du Club de curling de Fermont du Centre L. J. Patterson, au 850, place Daviault, à Fermont**. L'objet de la séance d'information est de permettre aux citoyens de s'informer sur le projet, la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le processus de consultation publique ainsi que sur le rôle du BAPE. Cette séance d'information s'inscrit dans le mandat que le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Pierre Arcand, a confié au BAPE. Ce dernier doit rendre accessibles au public l'étude d'impact et l'ensemble du dossier relatif au projet. La période d'information et de consultation du dossier par le public débute aujourd'hui et se terminera le 23 décembre 2011.

OU CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

Les citoyens peuvent se renseigner sur le projet en consultant l'étude d'impact réalisée par le promoteur et les autres documents décrivant le projet et, entre autres, ses répercussions sur l'environnement. À compter d'aujourd'hui et jusqu'au 23 décembre 2011, ces documents peuvent être consultés dans le centre de consultation régional suivant :

- Bibliothèque publique de Fermont, 130, rue le Carrefour, Fermont.

L'ensemble du dossier est également disponible au bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10 et à Montréal, à la Bibliothèque des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal, Pavillon Hubert-Aquin, au 400, rue Sainte-Catherine Est, local A-M100 de même que sur le site Web du BAPE au www.bape.gouv.qc.ca, sous la rubrique « Mandats en cours ».

LE PROJET

Le projet de la Société en commandite Mine de fer du lac Bloom consiste à construire un nouveau poste de transformation 315-34,5 kV, près de la mine de fer du lac Bloom située à proximité de la ville de Fermont, afin de répondre aux besoins futurs en électricité liés à une augmentation de production de la mine.

Le promoteur prévoit aménager un poste électrique en bordure de la route 389, près du lac Mogridge, et à le raccorder par dérivation à la ligne à 315 kV d'Hydro-Québec localisée plus au sud. L'électricité serait ensuite acheminée au site de production de concentré de fer par une ligne à 34,5 kV.

Le coût global de la réalisation du projet de poste est estimé à environ neuf millions de dollars et sa mise en service est prévue vers la fin de l'été 2012.

Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact

Les principales répercussions identifiées dans l'étude d'impact concernent notamment celles appréhendées sur la qualité des sols, le paysage ainsi que sur les composantes du milieu humain telles que l'utilisation du territoire et les retombées économiques du projet.

Diverses mesures d'atténuation sont prévues par le promoteur au regard de ces répercussions. En ce qui concerne la qualité des sols, l'excavation des sols et les risques potentiels de contamination par déversement représentent un impact négatif faible en phase de construction. En phase d'exploitation, la présence de bassin de récupération d'huile sous les transformateurs constituerait une mesure d'atténuation propre à réduire l'importance d'une contamination en cas de bris ou de défaillance.

Quant aux répercussions sur le paysage, le promoteur mentionne que le déboisement engendrerait toutefois un faible impact négatif mais, il serait limité au strict nécessaire. Après les travaux, le site serait nettoyé et les zones mises à nu seraient, si possible, revégétalisées.

En ce qui concerne les répercussions sur les composantes du milieu humain telles que l'utilisation du territoire, la circulation routière pourrait être temporairement perturbée en phase de construction compte tenu du trafic routier associé aux travaux sur la route 389. Le promoteur prévoit ainsi appliquer des mesures d'atténuation comme informer les autorités municipales et le ministère des Transports du Québec de la période des travaux et mettre en place une signalisation adéquate sur la route 389. Au point de vue économique, le projet de construction du poste permettrait l'embauche d'une main-d'œuvre spécialisée durant les travaux. De plus, en phase d'exploitation, la présence du poste permettrait le fonctionnement de la deuxième ligne de production, ce qui assurerait indirectement de fortes retombées économiques régionales.

LA DEMANDE D'AUDIENCE PUBLIQUE

C'est durant cette période d'information de 45 jours que tout citoyen, tout groupe, toute municipalité ou tout organisme peut faire la demande d'une audience publique auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Le cas échéant, une commission du BAPE pourrait être chargée d'enquêter sur le projet et de consulter la population à cet effet. Cette demande doit être transmise, par écrit, **au plus tard le 23 décembre 2011**, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Pierre Arcand, 675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage, Québec (Québec) G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché par le projet.

QU'EST-CE QUE LE BAPE ?

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement est un organisme public et indépendant qui relève du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Il a pour mission d'éclairer la prise de décision gouvernementale dans une perspective de développement durable, lequel englobe les aspects biophysique, social et économique. Pour réaliser cette mission, le BAPE informe, enquête et consulte la population sur des projets ou des questions relatives à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre. Il produit par la suite des rapports d'enquête qui sont rendus publics. Le BAPE est par conséquent un organisme gouvernemental consultatif et non décisionnel.

Les personnes désireuses d'obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec Alexandre Corcoran-Tardif, au numéro suivant : 418 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, poste 538 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : posteelectrique@bape.gouv.qc.ca.